

Scrutin n° 6 : étudiants des écoles d'architecture et de paysage

Bulletin de vote

Liste : **Forum étudiant des filières artistiques et culturelles**

Candidats titulaires	Candidats suppléants
<p>1. Michel MATIVAL 3^e année DEEA École nationale supérieure d'architecture de Montpellier</p>	<p>1bis. Adrien HACQUARD 3^e année DEEA École nationale supérieure d'architecture de Nancy</p>
<p>2. Charlotte MESSANA 3^e année DEEA École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand</p>	<p>2bis. Sophie CAZEIN 3^e année DEEA École nationale supérieure d'architecture de Paris Val-de-Seine</p>



Élections 2018 des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac)

Scrutin n° 6 : étudiants des écoles d'architecture et de paysage

Profession de foi

LISTE : Forum étudiant des filières artistiques et culturelles

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Michel Matal, ENSA Montpellier	1bis. Adrien Hacquard, ENSA Nancy
2. Charlotte Messana, ENSA Clermont-Ferrand	2bis. Sophie Cazein, ENSA Paris Val de Seine

Culture //

Révolution pédagogique

- Notre forum souhaite favoriser l'approche par compétences pour diversifier les diplômes et faciliter la transversalité des cursus. Nous soutenons la stratégie pour la recherche artistique et culturelle, et sommes vigilants dans sa mise en place.

Un enseignement au service des étudiants

- Nous proposons d'agir dès l'enseignement secondaire pour garantir l'égalité des chances dans l'enseignement supérieur en traitant les problématiques d'orientation et de discriminations. Nous souhaitons favoriser la détection du mal-être étudiant et développer des structures pour le bien être des étudiants.

L'accès à la culture pour tous

- Grâce à nos événements culturels, les jeunes côtoient la culture sous toutes ses formes. Nous portons ces propositions autour de la création d'un Pass Culture national.

Développement de l'enseignement supérieur de la culture

- Notre forum souhaite renforcer la relation entre les Ministères de tutelle afin d'en faire un réel outil de diversification des métiers de la culture. Augmenter les moyens des établissements est nécessaire pour garantir le rayonnement de la culture française et de ses formations.

Orientation //

Réviser les modalités d'entrée en école d'architecture

- L'uniformisation de la sélection à l'entrée des écoles d'architecture a conduit à la favorisation d'un profil d'étudiant·e·s très scolaires au détriment d'une grande diversité d'esprits. Il est important de redéfinir les critères de sélection afin de détecter au mieux les profils d'étudiant·e·s correspondants aux études d'architecture.

Proposer des modalités d'évaluation des enseignements

- Si certaines écoles pratiquent l'évaluation des enseignements, celles-ci, souvent informatives ne permettent pas de travailler les problèmes de fond. Pour pallier cela nous proposons de généraliser le conseil de perfectionnement, mesure de dialogue permettant une co-construction afin d'améliorer le contenu et la pédagogie.

Mettre en place des moyens humains et techniques pour intégrer les étudiant·e·s au sein des établissements

- Pour générer de bonnes conditions d'apprentissage et d'enseignement, les lieux de pédagogie et de vie étudiante doivent être appropriables. Ce travail se fait également par l'intermédiaire de personnes ressources, ainsi que de conseiller·e·s pédagogiques dont le rôle doit être renforcé. Nous proposons que les étudiant·e·s soient intégrés au dispositif de monitorat dans chaque école.

Formations et doubles-cursus //

Mettre en place un référentiel de compétences

- Les écoles d'architecture et de paysage bénéficient d'une grande liberté d'enseignement, appuyée par l'inexistence de cadre commun contrairement au système universitaire. Il est important de construire une formation souple, basée sur des compétences transversales, s'orientant vers une logique de progression pour le projet.

Œuvrer à l'organisation et à la reconnaissance des doubles-cursus

- Nous proposons de valoriser ces formations au travers d'unités d'enseignement propres. Celles-ci ne doivent plus être considérées comme des compléments à la formation. Pour y pallier, une dispense sera préalablement définie, s'assurant qu'aucune compétence indispensable ne soit négligée. Il serait intelligent de rendre certains enseignements transversaux, associant les compétences pour deux meilleurs application et apprentissage.

Stages //

Encadrer les stages

- L'encadrement des étudiant·e·s étant inexistant avant ou pendant les stages, ces derniers souhaitent que leurs tuteurs soient formés à cette tâche. Associé à cela, nous souhaitons la mise en place d'un dispositif de présentation des stages dans chaque école.

Donner un cadre aux stages de Licence

- En licence, la liberté laissée aux écoles quant à la gestion des stages mène à une disparité de l'apprentissage. Il semble bon d'inscrire un cadre général aux stages de licence, pour une uniformisation partielle des études en architecture, proposant un socle commun basé sur un portefeuille de compétences à acquérir durant la licence d'architecture.

Semestrialiser le stage de Master

- Nombreux·ses sont les étudiant·e·s à ressentir le besoin d'effectuer un stage de formation pratique long, plus professionnalisant que les études d'architecture. Contraint de faire une césure, normalement réservée à des activités de développement personnel, il est indispensable de mettre en place une forme d'alternance, et de permettre la réalisation de PFE en agence.

Santé //

Réviser les programmes en fonction du cadre donné par les ECTS

- Les études d'architecture sont basées sur le système de crédits ECTS, ne correspondant pas au nombre réel d'heures passées à travailler par unité d'enseignement. Il est primordial d'instaurer un système de comptage du temps de travail des étudiant·e·s afin de le confronter à la limite d'heures d'enseignement par semestre.

Favoriser la détection et la diminution du mal être chez l'étudiant·e·s

- Ces études sont trop régulièrement vectrices de problèmes de santé liés au stress. Il nous paraît important de sensibiliser le corps enseignant, et de faciliter le contact des étudiant·e·s. Des personnes référentes de l'administration pourront mieux détecter les souffrances psychologiques, et inciter les étudiant·e·s à se rendre aux permanences qui leur sont destinées. Il est également indispensable d'introduire des cours de sports obligatoires sur un temps libéré à cet effet.

Nous félicitons l'effort et le travail effectué ces dernières années sur le rapprochement des deux ministères de tutelle, et sur la création du CNESERAC dont l'UNEAP a su se montrer actrice. Cependant, nous ne pouvons que constater que le rôle de ce dernier nécessite d'être renforcé, et souhaitons qu'au terme de ce premier mandat, cette instance soit habilitée à l'accréditation des ENSA.